Indice de prix des dépenses communales

À la fin du 1^{et} semestre 2008, l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac reste important et souligne la forte perte de pouvoir d'achat des dotations.

Afin d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la dépense publique, l'effort financier de l'État au profit des collectivités locales s'inscrit dans le cadre de la norme du « 0 % en volume ». Le projet de loi de finances pour 2009, relayé par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, prévoit ainsi une évolution des concours financiers de l'État égale à l'inflation prévisionnelle (+ 2 % en 2009, + 1,75 % de 2010 à 2011).

Cette norme de progression va s'appliquer à compter de 2009 à la quasi-totalité des concours financiers: l'intégration au sein de l'enveloppe normée de concours très dynamiques (fonds de compensation pour la TVA, amendes forfaitaires de police, notamment), inscrite dans le projet de loi de finances pour 2009, a pour prix la moindre progression de la dotation globale de fonctionnement, le gel en valeur d'un certain nombre de dotations de fonctionnement ou d'investissement et l'élargissement du nombre de variables d'ajustement permettant de respecter l'évolution de l'enveloppe globale.

Dans un contexte de tensions sur les ressources, la question de la mesure de l'inflation revêt une importance particulière, la hausse des prix – qui plus est, seulement prévisionnelle – étant désormais le seul déterminant de l'évolution de l'ensemble des dotations versées par l'État aux collectivités locales.

L'indice de prix des dépenses communales, publié depuis novembre 2005 et actualisé chaque trimestre, démontre que, compte tenu des spécificités de la dépense publique locale, l'inflation réellement supportée par les communes est nettement supérieure à celle retenue par le législateur. En moyenne, sur la période 1999 - 2007, l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'est établi à près d'un point chaque année. La norme du « 0 % en volume » fixée par l'État correspond donc à un « - 1 % en volume » pour les collectivités locales, impliquant des efforts de maîtrise de la dépense publique extrêmement élevés, surtout en période de difficultés économiques qui requiert un effort particulier en matière de cohésion sociale, mené quasi-exclusivement par les collectivités locales.

À noter toutefois que sur la période récente l'écart tend à se resserrer quelque peu en raison, non pas d'un éventuel ralentissement de l'inflation supportée par les communes mais plutôt de la forte hausse du prix du panier de la ménagère en lien avec l'évolution des prix des produits alimentaires et des biens de première nécessité. À la fin du premier semestre 2008, l'écart s'élève à 1,3 point, contre 2,3 points à la fin du premier semestre 2007.

Philippe Laurent

Maire de Sceaux, Président de la commission des Finances de l'Association des Maires de France





L'indice de prix des dépenses communales se maintient à haut niveau

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépense. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent une « inflation » plus vive que celle supportée par les ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

	1999 - 2007	2° trimest	2° trimestre 2008	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres	
Indice de prix des dépenses communales	2,6 %	128,3	3,7 %	
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	2,7 %	129,7	3,4 %	
Indice de prix à la consommation hors tabac	1,7 %	118,5	2,4 %	

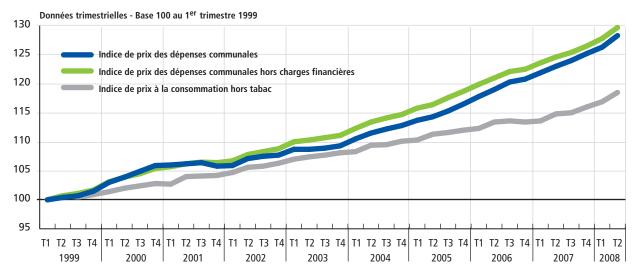
Sur la période 1999-2007, « l'inflation » supportée par les communes a été plus vive que celle supportée par les ménages.

- L'indice de prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2,6 % par an contre + 1,7 % pour l'indice de prix à la consommation hors tabac.
- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté légèrement plus rapidement que l'indice global, + 2,7 % l'an, mais son écart avec l'indice global continue de se réduire. En effet, alors que la baisse des taux d'intérêt entre 2000 et 2005 avait contribué à atténuer la hausse de l'indice, cette tendance s'est inversée à compter de 2006, avec la remontée des taux d'intérêt.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 0,9 point en moyenne chaque année sur la période 1999-2007.

Au début de l'année 2008, l'écart avec l'inflation hors tabac reste élevé mais se réduit.

- À la fin du deuxième trimestre 2008, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 128,3 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en hausse de 3,7 %, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents).
- Hors charges financières l'indice s'élève à 129,7, en hausse de 3,4 % sur les quatre derniers trimestres, soit une progression moins vive que l'indice global. Depuis 2006, l'évolution du prix de la dette contribue à une accélération de l'indice de prix des dépenses communales.
- L'indice de prix hors tabac évoluant de + 2,4 % sur les quatre derniers trimestres, l'écart entre l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'élève à 1,3 point. Cet écart se réduit, du fait du dynamisme des principales composantes de l'indice des prix à la consommation, mais reste néanmoins important.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Faits marquants

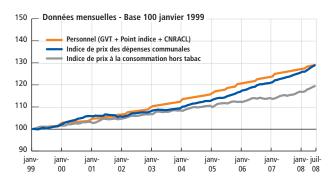
L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition ;
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est modeste.

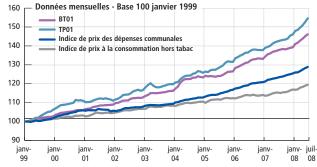
Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

- Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. Par conséquent, l'évolution du « prix » des charges de personnel contribue fortement à la variation de l'indice de prix des dépenses communales. Depuis 1999, cette composante est en hausse constante et progresse plus rapidement que l'indice des prix à la consommation hors tabac. Au 1^{er} semestre 2008, la progression du prix des charges de personnel est marquée par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,5 % au mois de mars. Elle tend toutefois à ralentir par rapport aux
- évolutions antérieures et à celles observées pour les autres composantes de l'indice global.
- Les coûts de la construction, représentés par les index BT01 (pour le bâtiment) et TP01 (pour les travaux publics) pèsent de manière conséquente dans la composition de l'indice. Ils enregistrent une évolution assez forte depuis 1999, en lien avec l'évolution du cours des matières premières. Cette progression s'accentue toutefois de manière très nette à partir de la fin de l'année 2007.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSANTE LA PLUS LOURDE (PERSONNEL)



ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

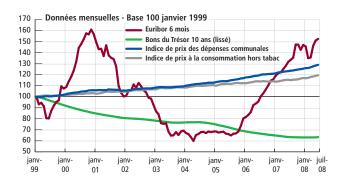


Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

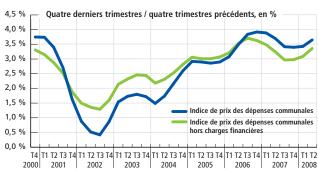
• Les taux d'intérêts ont connu depuis 1999 de fortes variations aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Depuis la fin de l'année 2005, la remontée des taux d'intérêts, suite aux relèvements successifs des taux directeurs de la Banque centrale européenne, joue de manière signi-

ficative sur la progression de l'indice de prix des dépenses communales. L'évolution de la composante « taux court » de l'indice de prix des charges financières est contrastée sur les six premiers mois de l'année, mais la tendance générale est à la hausse.

FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

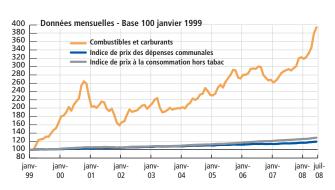


ÉVOLUTION DE L'INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES

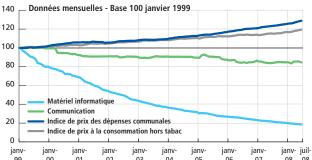


- Le prix des combustibles et carburants est fortement lié au cours du baril de pétrole. Malgré un poids relativement faible dans l'ensemble des dépenses communales, le prix des combustibles et carburants contribue de manière sensible à la hausse de l'indice global en raison de sa forte progression. Sa valeur a été multipliée par près de quatre entre le 1^{er} janvier 1999 et le mois de juin 2008. Le premier semestre 2008 est marqué par une
- très forte accélération, en lien avec la flambée des cours mondiaux du pétrole.
- Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communication** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives depuis 1999. La baisse, tendancielle et continue, se poursuit au début de l'année 2008.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS ENREGISTRE LA HAUSSE LA PLUS SPECTACULAIRE



DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS 1999



► ► Tendance à venir : L'indice de prix des dépenses communales dépend de nombreux indicateurs dont l'évolution doit être connue avant de pouvoir en élaborer l'évolution globale. La dernière valeur complète est celle du 2° trimestre 2008. Les tendances les plus récentes permettent d'observer un fort repli du prix des combustibles, une modération du prix des charges de personnel, une forte accélération du coût de la dette. Ces évolutions contrastées auront un impact sur la progression de l'indice au cours du second semestre.

Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'Insee a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages. Sur le même principe, un indice reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'Insee, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépense des communes.

Exemples d'indices retenus:

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales*	Indice retenu	
Frais de personnel	39 %	Combinaison du GVT, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et du taux de cotisation employeur CNRACL	
Subventions et participations	13 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes	
Bâtiment	12 %	Index BT01	
Machines et équipements	6 %	Indice Insee machines et équipements	
Frais financiers	4 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme	
Eau gaz électricité	4 %	Indice Insee eau gaz électricité	
Travaux publics	3 %	Index TP01	
Combustibles et carburants	1 %	Indice Insee combustibles et carburants	

^{*} source d'après comptes administratifs 2002, DGCP

L'indice global est obtenu en calculant la moyenne pondérée des différents indices retenus ; les coefficients de pondération correspondant au poids de chaque poste dans l'ensemble des dépenses.

La valeur de l'indice de prix composite évolue au fil des mois en fonction des nouvelles valeurs de chacune de ses composantes. Les indicateurs de l'Insee sont publiés, selon les indices, à un rythme mensuel ou trimestriel.